



LYCÉE LOUIS GIRAUD  
CARPENTRAS - SERRES

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Merci pour vos contributions



Nos jeunes d'aujourd'hui  
sont les professionnels de demain



# LYCÉE LOUIS GIRAUD CARPENTRAS - SERRES

**PLUS DE 1 000 APPRENANTS  
CHAQUE ANNÉE**

Seul **centre de formation agricole public** du Vaucluse  
réunissant tous les publics : lycéens, apprentis, adultes

Des parcours de formation complets  
**de la Seconde à la Licence Professionnelle**  
dans les filières Générales, Technologiques et Professionnelles

### **Des métiers attractifs en :**

Agriculture, paysage, services, agroalimentaire,  
cheval, commerce et viticulture

### **Votre Taxe d'Apprentissage un soutien important pour :**

- Contribuer à la réussite des professionnels de demain
- Améliorer nos équipements
- Former à l'usage de matériels innovants
- Favoriser la mobilité à l'international
- Organiser des événements prestigieux :  
Meilleur Apprenti de France, Olympiades des Métiers...

## Taxe d'apprentissage

### La Taxe d'Apprentissage se compose de deux fractions (L. 6241-2 du Code du travail) :

**87 %**  
de la T.A.



Montants collectés par les Urssaf pour financer les contrats d'apprentissage

**13 %**  
de la T.A.



Versés directement par les entreprises aux établissements (formations technologiques et professionnelles initiales)



### Deux possibilités pour effectuer votre versement direct à notre établissement (décret n° 2019-1491)



#### Par chèque à l'ordre de :

Mme l'agent comptable  
du Campus Provence-Ventoux  
310 chemin de l'Hermitage  
84200 Carpentras

#### Par virement :

Titulaire du compte :  
EPLEFPA Louis Giraud  
IBAN : FR76 1007 1840 0000  
0010 0663 390

*Après le versement, un reçu libératoire vous sera envoyé.*



#### Sous forme d'équipement

(art. R. 6241-24 du Code du travail + arrêté du 27/12/2019)

Pour l'entreprise, cette valorisation s'effectue selon les modalités suivantes :

- sur la base du prix de revient pour le matériel neuf ;
- sur la base de la valeur d'inventaire pour les produits en stock ;
- sur la base de la valeur résiduelle comptable pour le matériel d'occasion.

**Dans tous les cas, cette valorisation est déterminée toutes taxes comprises.**

# PORTES OUVERTES

29 janvier 2022 de 9h à 13h

12 mars 2022 de 9h à 17h

4 mai 2022 de 14h à 17h

21 mai 2022 de 9h à 13h



Renseignements : 06 08 13 10 58

Service Taxe d'Apprentissage Campus Provence-Ventoux

310 chemin de l'Hermitage

84200 CARPENTRAS